

## Décision relative à une demande de transfert d'une autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de transfert d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **TROPOTONE***

*de la société* NUFARM SAS

*enregistrée sous le* n°2020-2255

Le transfert entre sociétés de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique référencé ci-après est accordé en France.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

## Informations générales sur le produit

Noms du produit	TROPOTONE BUTOXONE
Type de produit	Produit de référence
Titulaire d'origine	NUFARM UK LIMITED
Nouveau titulaire	NUFARM SAS Immeuble West Plaza, 11, rue du Débarcadère, 92700 Colombes, France
Formulation	Concentré soluble (SL)
Contenant	400 g/L - MCPB
Numéro d'intrant	5500179
Numéro d'AMM	5500179
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

Le transfert est effectif à partir de la date de la présente décision

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le **24 AOUT 2020**

Pour le directeur général et par délégation  
Le directrice des autorisations  
de mise sur le marché

Marie-Christine de GUENIN